

# LA LETTRE DU TRI

## JE JETTE MOINS, JE PENSE À DEMAIN !

Lettre d'information de la Communauté de Communes Rives de Saône

NOVEMBRE

2025



Rives de Saône

Communauté de Communes

## UN COUP DE POUCE POUR VOS RÉPARATIONS

Pourquoi jeter quand vous pouvez réparer et payer moins cher ? Le **bonus réparation** vous aide à prolonger la vie de vos appareils électriques et électroniques hors garantie.

**BONUS RÉPARATION**  
Bénéficiez d'une réduction immédiate de **-50€**  
Trouvez votre réparateur ici

**ecosystem**

**LABEL QUALI RÉPAR**

### Le bonus réparation en 3 étapes

#### 1. Un appareil en panne ?

Votre lave-linge, aspirateur, smartphone ou autre appareil électrique ne fonctionne plus et n'est plus sous garantie.

#### 2. Trouvez un réparateur QualiRépar

Consultez la liste des professionnels agréés près de chez vous : [www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)

#### 3. Profitez de la réduction immédiate

Lors de la réparation, le bonus (entre 15 et 60 €) est directement déduit de votre facture par le réparateur.

👉 Plus de 70 appareils sont concernés.

## UN DOUTE SUR LE TRI ? AIDEZ-VOUS DES PICTOS !

Chaque emballage comporte désormais un **picto de tri obligatoire** : il vous indique directement où jeter votre déchet. Plus besoin d'hésiter !

Quelques rappels utiles pour bien utiliser votre bac jaune :

- Les emballages se jettent en vrac, pas en sac.
- N'imbriquez pas vos déchets les uns dans les autres.
- N'écrasez pas les bouteilles plastiques : elles risqueraient de ne pas être correctement triées.

⚠ En cas d'erreur de tri, votre bac peut ne pas être collecté.



## RAPPEL SÉCURITÉ – TRANSPORT EN DÉCHÈTERIE

Le code de la route impose de sécuriser tout chargement afin d'éviter tout risque de chute ou de dommage. De ce fait, couvrez vos remorques et sanglez correctement vos chargements lorsque vous vous rendez en déchèterie.



[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)

## L'ACTUALITÉ DES DÉCHÈTERIES



**Outils du peintre** : une collecte spécifique. Pinceaux, rouleaux, bacs... Apportez-les en déchèterie : le gardien les déposera dans des caisses prévues à cet effet

### VÉHICULE HORS GABARIT

- **Vous disposez déjà d'une autorisation annuelle ?**

Son renouvellement vous sera adressé automatiquement en début d'année par courrier. Si vous ne la recevez pas, contactez le service Tri et Valorisation des déchets au 0.805.800.346 (numéro vert, appel gratuit).

- **Vous n'avez pas encore déclaré votre véhicule ?**

Présentez-vous dans l'un de nos accueils (Échenon ou Seurre) muni de votre carte grise. Une autorisation vous sera remise sur place.

**Pour rappel** : tous les véhicules à partir du VL Fourgonnette doivent obligatoirement disposer de cette autorisation pour accéder à la déchèterie...

## INFORMATIONS PRATIQUES



Vous souhaitez passer au prélèvement mensuel pour régler votre redevance en 2026 ?

👉 Téléchargez dès à présent le règlement financier et le mandat SEPA sur notre site internet : [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr) > Rubrique "Environnement Déchets & Eau" > Vos déchets en 1 clic > Contribution au service public obligatoire

👉 Renvoyez-les complétés et signés, accompagnés de votre RIB, avant le 31 décembre 2025.

Votre facture sera alors réglée en 10 mensualités, prélevées du 10 février au 10 novembre de chaque année.

### CHANGEMENT D'APPELLATION

La part "abonnement" de votre facture de redevance incitative se nomme désormais "**contribution au service public obligatoire**".

👉 Concrètement, rien ne change pour vous : il s'agit toujours de la contribution qui permet à chacun de bénéficier du service public de gestion des déchets (collecte, tri, traitement).

### CHANGEMENT DANS LA GESTION DE LA FACTURATION

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la facturation de votre redevance sera désormais envoyée directement par le Trésor Public, et non plus par la Communauté de communes Rives de Saône.

#### You avez une question sur votre facturation ?

Contactez le service Environnement  
au 0.805.800.346 (appel gratuit)  
ou [infodechets@rivesdesaone.fr](mailto:infodechets@rivesdesaone.fr)

